



BOISCHATTEL • L'ANGE-GARDIEN • CHÂTEAU-RICHER

AVIS PUBLIC

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE BOISCHATTEL,
L'ANGE-GARDIEN ET CHÂTEAU-RICHER
(Ci-après appelée *Régie*)**

AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-25

**Avis à tous les contribuables des municipalités de Boischatel,
L'Ange-Gardien et Château-Richer sur le territoire desquelles
la *Régie* a compétence**

AVIS, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la *Régie*, de ce qui suit:

QUE Le conseil de la *Régie* a adopté, le 21 mai 2024, le règlement ayant pour titre ***Règlement d'emprunt numéro 2024-25 décrétant une dépense de 2 549 000 \$ et un emprunt de 2 549 000 \$ pour des travaux de mise à niveau d'équipements à l'usine de traitement des eaux usées ainsi que des travaux de réfection de la toiture et du revêtement extérieur***, le tout selon les prix estimés, incluant les services professionnels, les frais, les taxes et les imprévus.

QUE Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 août 2024 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

QU' Une copie du *Règlement numéro 2024-25* est disponible pour consultation au bureau administratif de la *Régie* situé au 6355, avenue Royale, à L'Ange-Gardien, durant les heures d'ouverture.

FAIT À L'ANGE-GARDIEN, CE 27 AOÛT 2024

Daniel Boudreault
Directeur général et greffier-trésorier

30 août 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Monsieur Daniel Boudreault,

Je, soussigné, Lise Drouin, Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que l'avis public, concernant le règlement #2024-25 de la REAU, a été publié conformément à la Loi en affichant une copie à deux endroits (bureau et site web) de cette municipalité.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 30^{ième} jour du mois d'août 2024.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale